

# LE PROJET CANNABIS

## de Di Rupo sent le roussi

▶ Obtenir l'accord d'un comité éthique pour mener l'expérience scientifique et médicale va prendre plusieurs années

▶ Organiser à travers un cadre légal strict un contrôle public du marché du cannabis, s'exerçant sur l'ensemble du processus de production, de la culture du produit jusqu'à sa consommation, telle est la proposition d'Elio Di Rupo, président du PS et bourgmestre de Mons. Elle a été concrètement mise sur la table le 21 septembre 2017 afin d'organiser et de contrôler la graine jusqu'au joint.

À Mons, Di Rupo lançait en parallèle un projet pilote sur le cannabis : une expérience scientifique, une étude, afin de vérifier l'impact sur l'assèchement du réseau criminel et la qualité sanitaire du produit. Il s'agit de tester les effets d'une réglementation du cannabis selon le fonctionnement des Cannabis Social Club (CSC). Cela consisterait à observer et évaluer un phénomène autofinancé, sous la forme d'association sans but lucratif. Deux cents Montois allaient être rapidement recrutés (en octobre, nous disait-il) pour "consommer légalement" du cannabis.

Quid sept mois après ? Pas grand-chose. "C'est un projet qui n'est pas facile à mener, cela ris-

que de prendre quelques années..." explique Dominique David, cheffe du service de prévention de la ville de Mons, en charge du projet pilote. Et pour cause, le 27 septembre dernier, un nouvel arrêté royal est sorti des cartons. Selon le comité d'experts, ce dernier rend la chose plus complexe à mettre en place.

En outre, aucun dossier n'a été déposé auprès d'un comité d'éthique, susceptible de donner son accord à l'expérience. L'aval de la ministre de la Santé n'a pas non plus été sollicité. "Cet arrêté fige davantage encore la réglementation en vigueur sur les produits stupéfiants. Cela nous oblige à travailler différemment, ce qui nous a retardés dans l'élaboration du projet à soumettre à un comité d'éthique."

**BEAUCOUP** de recherches et d'argumentations scientifiques sont nécessaires pour espérer mener cette expérience. De fait, il s'agit ici de réguler la production et la distribution de cannabis via un agrément spécifique de l'autorité chargée de contrôler les activités. "Un comité d'ex-

perts se réunit régulièrement, ce qui nous prend aussi un certain temps puisqu'il s'agit de personnes de référence dans le milieu académique et dans ce domaine très précis, tempère Dominique David. C'est un peu comme le projet pilote Tadam à Liège (traitement à l'héroïne médicale : Ndlr), où ils devaient aussi présenter un dossier à un comité d'éthique et pour lequel il a fallu dix ans. Nous partons aussi d'une page blanche, cela prendra du temps."

Par conséquent, aujourd'hui plus personne ne s'avance sur un délai. "Chaque avancée est une question à laquelle nous devons trouver un consensus au sein du comité, de manière à ce qu'il y ait, au final, un projet qui tienne la route, à présenter à un comité d'éthique." Les bases de l'expérience n'ont, à ce stade, pas changé : deux cents Montois, répartis en deux groupes (contrôle et témoin) seront amenés à participer. Reste à convaincre non seulement un comité d'éthique mais aussi la ministre de la Santé. Ce qui semble aujourd'hui particulièrement compromis.

C.Ti.

## Tolérance zéro sur les drogues

**MONS** L'arrêté royal publié le 26 septembre 2017 au Moniteur belge donne à la justice, à la police et aux douanes davantage de moyens pour lutter contre les drogues et plus spécialement les "nouvelles substances psychoactives", à savoir

les drogues de synthèse. La "tolérance zéro" annoncée par le gouvernement Michel en matière de consommation de drogues, y compris pour la consommation de cannabis sous toutes ses formes, ne va pas aider les autorités montoises. Citons, par exemple, le projet pilote d'ouvrir une salle de shoot à Liège. Le bourgmestre socialiste y est favorable, la ministre VLD de la Santé n'a cependant pas donné son feu

vert. Résultat ? Une décision est attendue d'ici peu sur la suite à donner. Car dans le cas qui nous occupe, les membres du collège ou du conseil communal qui auraient marqué leur accord pour ouvrir ce type de lieu s'exposeraient à des peines allant de 3 mois à 5 ans de prison et de 25 € à 25.000 € d'amende, avec la circonstance aggravante qu'il s'agit d'un pouvoir public.

C.Ti.

XPRESSO

**Elio Di Rupo (PS)**  
Bourgmestre  
de Mons

### "Hypocrisie totale !"

#### 1 Ce nouvel arrêté tombe mal pour l'étude...

"Contrairement à d'autres projets portés, nous voulons avancer dans la légalité avec notamment l'appui de traités internationaux. Avec cet arrêté royal pris en stoemelings, sans aucune concertation des professionnels du milieu, il semblerait que la ministre puisse purement et simplement interdire ce type d'expérience. Cela illustre la politique droitière de ce gouvernement qui

veut faire croire à une tolérance zéro, même si elle est illusoire."

#### 2 Projet bientôt aux oubliettes ?

"Non, nous allons poursuivre mais cela risque de prendre beaucoup de temps, quelques années effectivement. Notre démarche a au moins le mérite de tenter de faire évoluer le sujet d'une manière légale."

#### 3 Dès lors, pourquoi poursuivre ?

"Mon point de vue n'a pas

changé. Il y a un nombre incalculable de personnes qui fument du cannabis. Il n'y a cependant aucune campagne de prévention, aucun accompagnement, aucun contrôle... C'est une hypocrisie coupable et terrible. On force les utilisateurs, et singulièrement les jeunes, à se retrouver dans l'illégalité. Ça m'est insupportable ! La prohibition n'a pas endigué le phénomène, que du contraire. Or cette politique menée est très coûteuse mais ne sert à rien."

Interview > C.Ti.

# 200

Montois doivent participer à l'expérience et seraient répartis en deux groupes.